

DÉLIBÉRATION N°240207-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 7 février 2024

Le 7 février 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 2 février 2024, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-président du CCAS.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Florence COCART, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHET, Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, M. Paul CHEVALLIER, Mme Angélique KRIMAT, Mme Anne-Marie LHUILLIER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, M. Denis LARGETEAU.

Étaient représentés : M. Didier FISCHER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Elisabeth JACQUEMIN.

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°01 : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCAL D'IMPAYES DE LOYERS (CLIL)

Vu la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, au regard de la situation des ménages en impayés de loyer, autorise la mise en place de Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1111-8 et L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-5 L.123-5, L.264-1 ;

Vu la Charte Départementale de prévention des expulsions locatives 2020 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficultés (PDALHPD).

Considérant la volonté de la ville de mettre en place des actions partenariales autour de la prévention des impayés de loyer ;

Considérant la nécessité de signer un protocole inter-partenarial fixant la mise en place des commissions locales d'impayés de loyer ;

Considérant l'avis de la commission permanente.

Après avoir entendu l'exposé de M. Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité**

ARTICLE 1 – APPROUVE la signature du protocole de fonctionnement de la Commission Locale d'Impayés de Loyer entre le CCAS de la ville de Coignières, le Secteur d'Action Sociale d'Élancourt, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, le bailleur social SEQENS et le Conseil Départemental.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou le Vice-Président délégué à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents inhérents.

Coignières, le 7 février 2024

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président délégué



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.